



## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 22		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire  
Le : 20/11/2025  
Et  
Publication ou notification du : 20/11/2025

L'an 2025, le 17 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2025.

**Présents** : Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONZON Marie-Claude à M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice, MERCIER Céline à M. LESAGE Mathieu, M. SIMONIN Denis à Mme DEVALLÉE Pascale

Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : M. LESAGE Mathieu

## 70/2025 – CONVENTION RELATIVE AU STATIONNEMENT ET MISE A DISPOSITION DE LA REMORQUE-PODIUM

Monsieur Michel LEBREC, adjoint délégué à la vie associative, présente la convention relative à la remorque-podium, propriété de l'association Vernou-en-Fête.

La remorque-podium est destinée à être utilisée pour les besoins de la commune et des associations locales. Pour des raisons de sécurité et de protection, elle est abritée dans les locaux du centre technique municipal. Les conditions de stationnement et de mise à disposition sont définies par convention (cf document joint - annexe 2).

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29 ;  
Vu la proposition de l'Association Vernou-en-Fête de mettre à disposition son matériel auprès de la commune et des autres associations,  
Vu la convention en définissant les modalités jointe en annexe,  
Vu l'avis de la commission « vie-associative » du 30 octobre 2025,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la convention de stationnement et de mise à disposition de la remorque-podium, propriété de l'association Vernou-en-Fête jointe en annexe ;
- d'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/11/2025

Le Secrétaire de Séance  
M. LESAGE Mathieu

Le Maire,  
Pascale DEVALLÉE

  
